

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 11 mars 1994

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Allégations de mauvais traitements  
dans cinq prisons du Texas

Amnesty International est préoccupée par des informations signalant que des détenus ont été soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants dans cinq prisons du Texas. L'Organisation appelle les autorités de cet État à prendre des mesures pour protéger les détenus.

En décembre 1994, on apprenait que les autorités carcérales du Texas enquêtaient sur des accusations selon lesquelles une trentaine de gardiens avaient soumis, de façon systématique, des détenus de quatre prisons texanes à des mauvais traitements. Les 20 et 21 décembre 1994, le Houston Chronicle et le Dallas Morning News révélèrent le contenu d'un rapport interne aux prisons. Celui-ci indiquait, semble-t-il, que le nombre de cas où une force excessive avait été utilisée avaient quadruplé l'année précédente et que cette situation était due en partie au doublement de la population carcérale dans cet État, qui en deux ans était passé de 50 à 100.000 prisonniers, ainsi qu'au recrutement de gardiens jeunes et inexpérimentés. Parmi les accusations portées contre des gardiens, provenant des articles de journaux ou d'autres sources, citons :

Quartier Mc Connell (Comté de Bexar) : un gang organisé de dix gardiens (ayant comme signe distinctif des bandeaux bleus « pour faire savoir aux détenus qu'il règne une unité entre eux ») aurait pris pour cibles des détenus leur infligeant des sévices. Le 16 décembre 1994, deux gardiens ont été inculpés de subornation de témoins ; en novembre 1994, ils auraient frappé à la tête un détenu, Willie Jones, à coups de poing et de pieds, puis auraient obtenu d'autres gardiens qu'ils falsifient les informations concernant les faits. L'un des gardiens a été renvoyé, l'autre a démissionné.

Quartier Terril (Comté de Livingston) : Michael Mc Coy aurait été battu à mort par des gardiens le 7 novemb

re 1994. Amnesty International a reçu une lettre de trois prisonniers du quartier Ramsey 1 (comté de Rosharon), en date du 11 novembre 1994, affirmant que deux gardiens sont entrés dans la cellule de Mc Coy, l'ont frappé ; lorsque celui-ci est tombé à terre, ils l'ont piétiné et l'ont roué de coups de pied jusqu'à ce que mort s'ensuive. Un peu plus tôt ce jour-là Mc Coy avait, semble-t-il, craché sur une gardienne et cette action avait été décelée, semble-t-il, en représailles. Personne n'était intervenu et son corps n'aurait été découvert qu'à l'arrivée de l'équipe de relève. Deux gardiens ont été inculpés à la suite de ce meurtre. Ils sont en attente de jugement. Dans ce même quartier, quatre autres gardiens ont été inculpés de voies de fait dont avait été victime le même jour un autre prisonnier.

D'après des informations parues dans la presse texane, trois autres prisonniers du même bâtiment que le quartier de Terril, ont été assassinés par des co-détenus entre les mois de juillet et octobre 1994. Il s'agit de Randy Payne, Anthony Thibodeaux et Paul Hernandez. Randy Payne est mort le

12 août 1994 après avoir, semble-t-il, été agressé à plusieurs reprises par deux co-détenus, parce qu'il refusait de payer pour être protégé ; les informations indiquent qu'il se serait battu toute la journée tandis que les gardiens qui se trouvaient à proximité ne sont intervenus à aucun moment. À la suite de ces faits, personne n'a été inculqué, cependant des enquêtes ont été ouvertes. Le quartier de Terrell est un établissement moderne qui a ouvert en 1993 ; les cellules et certains autres lieux sont équipés d'instruments d'écoute électronique mis à la disposition des gardiens ; il semblerait cependant, d'après certaines informations, que ces appareils ne soient pas souvent branchés.

Les autres incidents mentionnés dans le rapport sur ces prisons texanes - et sur lesquels le ministère fédéral de la Justice enquête - se sont déroulés au quartier Michael (Comté d'Anderson) et au quartier Robertson (Comté de Jones). Le ministère de la Justice a enquêté sur six affaires différentes survenues dans le premier quartier concernant le passage à tabac de détenus auxquels se seraient livrés dix gardiens entre le mois de novembre 1993 et le mois de décembre 1994. Un grand Jury<sup>1</sup> devait entendre les divers témoignages en janvier ou février 1995.

En décembre 1994, une enquête interne était en cours concernant quatre affaires impliquant onze gardiens et sept prisonniers, survenues au quartier Robertson. En février 1995, un grand Jury devait entendre les divers témoignages.

Les autorités texanes ont déclaré qu'il s'agissait de faits "isolés" et qui avaient donné lieu à des mesures énergiques. Cependant, Amnesty International reçoit depuis plusieurs années des allégations de prisonniers concernant des sévices, ce qui donne à penser qu'il ne s'agit pas là d'un problème récent ou isolé.

En 1988, Amnesty International a écrit aux autorités du Texas au sujet des accusations portées par des prisonniers du quartier Michael selon lesquelles un groupe de gardiens se livreraient à des passages à tabac de détenus alors que ceux-ci ont les mains et les jambes immobilisées par des menottes et des fers. Les responsables de la prison ont déclaré qu'il n'y avait jamais eu de mauvais traitements, ne donnant en outre aucune précision sur les incidents en question. Amnesty International a, depuis lors, reçu d'autres plaintes de prisonniers du quartier Michael.

Amnesty International a récemment reçu des informations émanant de trois prisonniers du quartier de Ramsey 1 (Comté de Rosharon) ; ils affirment que des prisonniers sont morts par manque de soins médicaux, ou du fait que ceux-ci avaient trop tardé. Ils signalent qu'il est courant, dans ce quartier, de refuser des soins médicaux aux détenus, et que cinq des infirmiers, dont le responsable de l'infirmierie et l'infirmier en chef, ont démissionné en raison des conditions générales de soins qui y règnent. Ils mentionnent en particulier deux détenus : Bobby Felder, décédé dans la nuit du 17 au 18 mars 1994, et Walter Newsome, décédé le 29 août

1994. D'après eux, depuis des mois, Bobby Felder signalait par écrit qu'il souffrait du ventre, mais les soins lui avaient été soit refusés, soit dispensés avec retard et Walter Newsome se plaignait depuis deux ans auprès du personnel médical et des gardiens de « douleurs insupportables au ventre ».

À un nombre des carnes, ces mêmes trois prisonniers signalent, entre autres, l'insuffisance des soins psychiatriques et le fait que les détenus atteints du Sida attendent longtemps avant de recevoir des médicaments leur permettant de vivre. Ils signalent également que des prisonniers restent menottes aux mains et fers aux pieds pendant de longues durées ce qui provoque des souffrances physiques et morales ; que les prisonniers handicapés sont astreints à des tâches difficiles et hors de leur aptitude ; que les responsables des prisons mettent ensemble

---

<sup>1</sup> Un grand Jury se compose de citoyens qui siègent afin de déterminer s'il existe suffisamment d'éléments de preuves pour procéder à l'inculpation d'une personne. Certaines juridictions américaines ne font plus systématiquement appel à cette procédure et c'est le procureur qui décide des poursuites éventuelles. Cependant un grand nombre d'entre elles continuent à recourir au grand Jury quand il s'agit d'abus ou de meurtres imputables à des policiers.

- délibérément - des détenus qui ne devraient pas co-habiter ; et que les viols, agressions sexuelles et voies de fait ont lieu sans aucune intervention des gardiens. Il est également mentionné qu'aux environs du 15 avril 1994, tandis que les prisonniers de ce quartier étaient tous consignés dans leurs cellules, 1.100 d'entre eux ont été emmenés dans la salle de gymnastique et complètement dévêtus par des gardiennes, en présence de gardiens masculins et de superviseurs qui s'en distraient.

---

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : United States of America : Allegations of ill-treatment in five prisons in Texas. AI index AMR 51/48/95. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les EDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFRI - Service RAN - mai 1995.